

Bilan de cinq ans de « déconstruction » de l'Etat (1)

Audiovisuel, Education, Intérieur et Justice

Par Denys Pouillard, Directeur de l'observatoire de la vie politique et parlementaire
17 avril 2012

Trois secteurs sont traditionnellement objets de suspicion, depuis 1958 : l'audiovisuel public et les médias, d'abord, qui traînent derrière eux de vieux antécédents, au temps des ministères de l'information et du tout pouvoir de l'ORTF ; les représentants de l'Etat dans les territoires et les directions de la police, ensuite, qui sont la « marque de fabrique » du pouvoir politique et de l'exécutif en particulier ; les magistrats, enfin, dont le pouvoir politique tient à conserver, particulièrement au rang des procureurs généraux, le pouvoir discrétionnaire de nomination.

Audiovisuel public et privé

Avec le Csa, on croyait avoir mis fin à toutes les tentatives d'intrusion du pouvoir politique dans les nominations de l'audiovisuel public ; illusion d'optique d'ailleurs car les pressions, les compositions successives du conseil et ses présidents « politiques » ont montré que le pouvoir exécutif n'était jamais bien loin.

Mais depuis 2007, sous l'influence d'Alain Minc, l'Elysée a voulu « reprendre la main » sur l'audiovisuel en s'attaquant directement à la publicité ; derrière une manœuvre grossière de joueurs de poker mais surtout de goût de l'argent entre amis du président et avec sa complicité. L'opération initiale consistait à imposer au président sortant de France-Télévision, Patrick de Carolis, le producteur de télévision - ami du chef de l'Etat et client d'Alain Minc - Stéphane Courbit pour racheter la régie publicitaire du groupe public. Pour se faire fallait-il encore rassurer le président de la régie, Philippe Santoni : Stéphane Courbit et Publicis avec Maurice Lévy s'y employèrent... puis voter une loi supprimant progressivement la publicité à France Télévision.

Ces profits privés intéressent davantage l'Elysée... que le chômage ou la crise économique en ce début d'année 2008. le président « invite » le député Jean-François Copé à créer une commission d'étude puis le dispositif législatif s'emballe jusqu'à ce que la loi du 5 mars 2009 concrétise la nouvelle donne. C'est désormais au président de la République et non plus au Csa de nommer le président de France Télévision et de Radio-France ; en mai 2009, Jean-Luc Hees, venu de la gauche et « sarkocompatible » remplace Jean-Paul Cluzel, (excluant dans la foulée les humoristes Didier Porte, Stéphane Guillon et un peu plus tard Gérald Dahan) et appelle un autre « sarkocompatible » de gauche, Philippe Val (venant de Charlie Hebdo) à France -Inter

Patrick de Carolis, président de France Télévision ne veut pas endosser le conflit d'intérêt patent (un producteur de télévision qui achète la régie publicitaire !), et rompt les négociations avec Stéphane Courbit. Son sort est scellé : il sera remplacé, dans la nouvelle manœuvre qui s'annonce... par un autre ami du président et d'Alain Minc (encore !), Alexandre Bompard, patron d'Europe 1. Jusque là, le contrôle publicitaire, sur le papier, semble bien entre les mains du pouvoir politique ; Laurent Solly, ancien chef de cabinet de Nicolas Sarkozy au ministère de l'intérieur et directeur adjoint de la campagne présidentielle de 2007, n'est-il pas le directeur de la régie publicitaire de TFI ?

Derrière ces premières manœuvres apparaît de manière ostensible, la main mise des trois amis principaux de l'Elysée, Martin Bouygue (TFI), Vincent Bolloré (presse et télévision), Arnaud Lagardère (Europe 1, distribution et presse people). L'opération est presque « bouclée » en avril 2010 avec une autre trajectoire,

celle de propulser le patron de Presstalis (ex NMPP), l'alsacien Rémy Pflimlin, à la tête d'Arte en mars 2011 lorsque Jérôme Clément, atteint par la limite d'âge, devra quitter la présidence de la chaîne franco-allemande. Opération de charme pour rassurer la chancelière allemande ?

5 juillet 2010, en pleine bourrasque politico-financière, l'Elysée recule et abandonne le projet initial ; c'est donc Rémy Pflimlin et non Alexandre Bompard qui prend la tête, pour cinq ans, de France Télévision. Quant à Patrick de Carolis, chassé sans indemnités, un décret du 25 juin confirmait son élection à l'Académie des beaux arts !

Rémy Pflimlin remanie France télévision comme il se doit et parmi les nouveaux, Pierre Sled, élyséen convaincu, à la tête des programmes de France 3 ; kouchnérien fidèle et toujours intéressé par un poste d'ambassadeur quelque part ; Olivier Poivre d'Arvor est nommé patron de France culture (la légende d'une photo accompagnant une tribune libre dans l'Express, début 2012, invitant à voter François Hollande a provoqué une vive réaction du syndicat des journalistes - Snj - qui appelle à la neutralité) Quant à Stéphane Courbit, en septembre 2010, il renonce à la régie publicitaire de France, Télévision ; Alexandre Bompard discrédité doit quitter Europe I et dans un autre chassé-croisé conduit par l'Elysée remplace Denis Olivennes à la tête de la Fnac, lequel s'installe à Europe I !.

Et Arte dans l'affaire ? Après le scénario Pflimlin, un scénario Emmanuel Hoog, est élaboré, vite abandonné après la nomination par le président de la République du patron de l'INA aux commandes de l'AFP. Un autre scénario recevant l'aval de l'Elysée consistait à faire « glisser » David Kessler, (ancien directeur de France culture et du Centre national du cinéma) du cabinet de Bertrand Delanoë à Arte ! La quatrième manœuvre fut la bonne : « prise de guerre » chez les chiraquiens, cette fois avec la nomination de Véronique Cayla qui quitte la présidence du Cnc.

Enfin la société de l'audiovisuel extérieur de la France avait connu, dès 2008, un changement de gouvernance : nomination d'Alain de Pouzilhac en février 2008 président du directoire et de Christine Ockrent, compagne du ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner, à la direction générale d'où les questions déontologiques régulièrement posées en matière de conflit d'intérêt possible.

Pour les recteurs, des primes... et plus besoin d'être « docteur » d'université »

Les recteurs sont-ils plus à l'abri des foudres élyséennes ? Moins exposés que les préfets, ils n'en sont pas moins confrontés à la violence scolaire particulièrement et au « mal vivre » de la communauté enseignante. Le pouvoir leur demande de l'imagination et certains ont excellé en la matière : Michel Blanquer, recteur de Créteil, protégé par Xavier Darcos, complice de Richard Descoings a reçu de Luc Chatel la consécration suprême : directeur de l'enseignement scolaire ce qui équivaut à jouer le rôle de porte-parole de la pensée du ministre et de l'Elysée ; il continue à surveiller d'un œil son ancienne académie confiée à William Marois en décembre 2009 qui y poursuit une politique expérimentale à la fois gestionnaire et décomplexée de l'éducation nationale.

Le ministre de l'Education nationale vient de chez l'Oréal ; formé à l'école du marketing, du chiffre et du rendement, plus qu'à celle de la culture générale, le ministre, comme le président de la République, ne veut pas s'embarrasser des titres et des cursus universitaires. Depuis juillet 2010, des profils nouveaux non docteurs ou agrégés de l'université sont autorisés à postuler. Depuis novembre 2010, aussi, s'est ajoutée au traitement fixe mensuel de 15 200 € une prime « l'Oréal » (!) de 6 840 € pour les objectifs et résultats. Alléchant donc pour devenir recteur, d'autant qu'en 2013, le renouvellement d'un tiers des recteurs, atteint par la limite d'âge, sera rendu obligatoire ! Dans cette perspective, Luc Chatel, qui avait nommé en décembre 2009 Jean-Louis Nembrini à Bordeaux, a retenu la candidature d'un « non docteur », Philippe-Pierre Cabourin pour l'académie de Reims...celle où se trouve le département de la Haute-Marne, son territoire d'élection. Dans le dernier mouvement du 29 février 2012, la rectrice Anne-Danièle Campion venue de Rouen rejoint Clermont-Ferrand ; sa participation à des cabinets ministériels de 2003 à 2009 (dont directrice adjointe du cabinet de Valérie Pécresse) ne peut lui faire oublier sa proximité avec la majorité politique actuelle) ; très appliquée à la politique gestionnaire dans l'éducation nationale, Marie Reynier, s'était manifestée, lorsqu'elle était rectrice de l'académie de Martinique, en faveur des

suppressions de postes occupés par des contrats-aidés ; arrivée à l'académie d'Orléans-Tours, en imputant « les deux-tiers des échecs scolaires » aux enfants d'immigrés, elle provoque de nouveau la colère des communautés éducatives

Police domiciliée à l'Elysée et préfets aux ordres

Dès juin 2007, le président de la République place à la tête de la police ses amis : le premier nommé est Frédéric Péchenard, ami d'enfance, à qui revient la puissante direction générale de la police nationale ; mais le vieux projet de Nicolas Sarkozy consiste à fusionner l'historique Direction de la surveillance du territoire (DST) et les pittoresques RG (Renseignements généraux). Yves Bertrand, le patron - plutôt chiraquien - des RG, est secondé par un bon connaisseur de la Corse Bernard Squarcini. Nicolas Sarkozy aime la Corse et se satisfait de la manière, en 2003, utilisée par le policier pour conclure à l'arrestation d'Yvan Colonna.

La fusion de la Dst et des RG va donner naissance en 2008 à la DCRI (direction centrale du renseignement intérieur)...et le président de la République nomme naturellement l'ex numéro deux des Rg, Bernard Squarcini à la tête de cette petite armée d'un peu plus de 4000 policiers.

Autre pièce maîtresse du dispositif élyséen et installé directement au palais présidentiel, Ange Mancini, nommé coordonnateur national du renseignement, en février 2011, en remplacement de l'ambassadeur Bernard Bajolet dont l'arrivée en 2007 aux côtés du président avait surpris ; quelle place allait-elle laisser à la DGSE, dirigée par un autre ambassadeur, Pierre Brochant ?

Pour compléter l'équipe « présidentielle », il ne faut pas omettre le préfet de police de Paris, Michel Gaudin et son directeur de cabinet (un poste clef dans la hiérarchie policière), Jean-Louis Flamenghi, un ancien du Raid ou encore Martine Monteil. Mais dans la police il y a aussi un service spécial, en principe au dessus de tout soupçon, l'inspection générale des services (Igs) ; seulement l'affaire Yannick Blanc de 2007 (innocenté en 2011) et d'autres affaires depuis ont montré que l'inspection dirigée par Claude Brard était aussi capable de coups tordus. Les dérapages de Lyon et Lille se sont ajoutés à la scandaleuse affaire dite des « fadettes » et l'image de la police vertueuse en est ternie. A inscrire au bilan de l'Elysée...

A inscrire aussi au bilan, celui des préfets délégués à la sécurité ; particulièrement les trois qui se sont succédés à Marseille et sans succès, moins de dix-huit mois pour Philippe Klayman, puis l'ancien préfet de Corse, Gilles Leclair, « débarqué » et remplacé, en août 2011, par un préfet sarkozyste, Alain Gardère, fidèle, aussi, du ministre de l'intérieur. Le nouveau préfet délégué à la sécurité, à Marseille, est l'ancien directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne puis nommé préfet en mars 2011, il est resté six mois au cabinet de Claude Guéant.

La police a aussi « investi » le corps préfectoral avec l'arrivée de Christian Lambert, en Seine-Saint-Denis ; venu du Raid il a l'immense privilège de pouvoir communiquer directement avec le chef de l'Etat ; pour Christian Lambert (devant avoir 65 ans en juin 2011) le Parlement a voté, en mai dernier, une loi permettant « à titre exceptionnel dans l'intérêt du service, et avec leur accord, le maintien en fonction au-delà de la limite d'âge » d'ambassadeurs, recteurs, directeurs d'administrations centrales, préfets. L'autre nomination est celle d'un ancien commissaire de police, nommé préfet de la Meuse en mars 2010 puis préfet de l'Isère en juillet de la même année ; Eric Le Douaron, directeur central de la sécurité publique en 2007, avait été remarqué par le président de la République, lors des incidents de Villiers-le-Bel ; son soutien à Frédéric Péchenard était un « plus ». Enfin à l'Elysée un autre préfet, Joël Bouchité, qui fut le dernier patron des RG avant la réforme, fut conseiller du chef de l'Etat pour les affaires de la sécurité avant d'être nommé préfet de l'Orne en août 2011.

En 2009, une étude de l'observatoire de la vie politique et parlementaire reprise par Le Monde (19 février

2009) sur le corps préfectoral mettait en évidence une valse inédite des préfets depuis juin 2007. Une accélération nette s'est produite depuis la parution de cette étude et la dernière vague de janvier et février 2012 le confirme.

Outre l'apparition du corps de la police dans la préfectorale (Isère et Seine-Saint-Denis), l'Elysée veut « marquer les esprits » et faire des exemples d'où les mises à l'écart, vexations, mutations ou quasi limogeages pour des motifs souvent qui relèvent de l'intérêt personnel et non de l'intérêt général (comme un incident dans la villa d'un ami, ou le blocage du dossier du tout-à-l'égout dans la résidence secondaire de l'épouse et de la belle-mère du président !) : Dominique Rossi (Corse) en septembre 2008, Jean Charbonniaud (Manche et le directeur départemental de la police, Philippe Bourgade) en janvier 2009, Jacques Laisné (Var) en juin 2009, Albert Dupuy (Isère) en juillet 2010, Nacer Medah (Seine-Saint-Denis d'abord en juin 2010 puis Doubs) décembre 2010, Gérard Moisselin (Loiret) en décembre 2010, Gilles Leclair (délégué à la sécurité à Marseille) en août 2011

Il y a aussi les nominations politiques : le secrétaire national à la sécurité à l'UMP, le policier Bruno Beschizza, nommé, dans des conditions expresses (décret du 23 avril 2010) au lendemain des élections régionales, sous-préfet (alors qu'il n'avait pas les dix ans d'ancienneté en catégorie A de la fonction publique) et « hors cadre » pour éviter tout problème d'incompatibilité ; il est, aujourd'hui, investi par le parti présidentiel pour les législatives de juin prochain en Seine-Saint-Denis. On se souvient aussi en 2007, de Malika Benlarbi, conseillère exécutive de l'UMP et membre de plusieurs cabinets ministériels ou de collectivités territoriales, nommée sous-préfète, cinq jours après l'élection de Nicolas Sarkozy, elle n'entre en fonction qu'en septembre 2007, directrice du cabinet du préfet du Cher puis chargée de mission auprès du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, elle est « placée en position de disponibilité pour convenances personnelles » par décret du 29 décembre 2010 pour rejoindre l'Oréal pour les zones Maghreb et Moyen-Orient (directrice de la communication)

Le sénateur Christian Gaudin qui passe directement du groupe UMP du Sénat à « préfet des TAAF » en novembre 2010

D'anciens membres des cabinets de Nicolas Sarkozy (lorsqu'il était ministre de l'intérieur), d'Eric Besson et de Brice Hortefeux (lorsque ces deux ministres géraient aussi les questions d'immigration) ont rejoint des préfectures de région ou de départements ; l'équipe très politique de l'ancien secrétariat général du ministère de l'intérieur, Comet et Peneau, est maintenant en préfecture respectivement en Haute-Garonne et dans l'Indre ; un parcours significatif en passant par le service d'information du Gouvernement auprès du très sarkozyste Thierry-Saussez a permis à Etienne Guepratte d'accéder à la préfecture du Gers ; préfet de Mayotte, puis de juillet 2009 à janvier 2011, directeur de cabinet de Marie-Luce Penchard, Denis Robin, devient conseiller pour les affaires intérieures au cabinet du Premier ministre, voie royale pour la très sensible préfecture du Pas-de-Calais, en janvier 2012... Jean-Michel Drevet, directeur du cabinet de Christian Estrosi de 2005 à 2007 puis de 2009 à 2010 est nommé... préfet des Alpes-Maritimes ; l'ancien directeur des services du conseil général des Hauts-de-Seine, Christophe Mirmand, est « repéré » par Nicolas Sarkozy et nommé préfet de haute-Loire en 2006 et aujourd'hui préfet de la Savoie Sans oublier les Stéfanini (Aquitaine), Bousquet de Florian, ancien patron de la Dst, passé par les Hauts-de-Seine et depuis moins d'un mois préfet de la région Haute Normandie, Carenco (Rhône-Alpes), Decharrière (Franche-Comté), Camux (Centre)...

Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur puis président de la République assure le service des nominations préfectorales, en tandem avec Claude Guéant, depuis dix ans ! L'actuel ministre de l'intérieur est, par ailleurs, appuyé par le préfet d'Ile-de-France, président de l'association du corps préfectoral, Daniel Canepa. Une machine bien huilée qui permet d'avoir en février 2012 une carte préfectorale - certes rajeunie et progressivement moins « énarque » mais formatée de plus en plus à l'expérience de l'administration policière comme les deux derniers préfets nommés en Eure-et-Loir et dans les Hautes-

Alpes - prête à servir, au cours du quinquennat prochain, l'unique pouvoir de l'Elysée et, compte-tenu de la loi de mai 2011 sur les dérogations d'âge, dans une situation proche, à deux ou trois exceptions près, de l'inamovibilité !

C'est dire combien nous sommes revenus à la période comparable de 1968 à 1981, période au cours de laquelle les trois ministres de l'intérieur, tous « républicains indépendants », (Raymond Marcelin, Michel Poniatowski et Christian Bonnet) étaient arrivés à giscardiser la préfectorale avec effet jusqu'en 1990, malgré l'alternance de 1981. La gauche à trois reprises (1981, 1988, 1997) n'a jamais procédé à des « vagues » de nominations ou de valse exemplaires, se trouvant, chaque fois, dans une situation intérimaire de représentants de l'Etat poursuivant une carrière souvent inspirée par la politique mais - il faut le reconnaître - moins inclinée vers l'intérêt privé, faute d'ailleurs de continuité durable ou de stabilité des dirigeants politiques de la droite présidentielle ou gouvernementale.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Une profonde modification de la carte préfectorale : dix ans de nominations au service d'un homme ! En cas d'alternance...se persuader que ces représentants de l'Etat, nommés de 2002 à 2012, sauront élever, au dessus de la passion et de la reconnaissance élyséenne, le sens de l'Etat, celui de l'intérêt général, le devoir de servir la République c'est-à-dire reconnaître que la légitimité sortie des urnes délègue aux élus l'ardente obligation de disposer d'une administration non partisane, loyale, compétente. Une petite minorité saura distinguer, au demeurant, la politique d'hier et celle de l'alternance ; elle en tirera elle-même les conclusions ou laissera le pouvoir politique prendre, à sa place, les mesures qu'il conviendrait

Justice

Jusqu'en janvier 2011, le « quinquennat judiciaire » n'avait pas trop souffert de l'hyperprésidence, à l'exception, naturellement, du dossier Courroye et du cas très particulier du parquet de Nanterre. Philippe Courroye, juge d'instruction et donc « magistrat du siège » est nommé en mars 2007 avocat général à la cour d'appel de Versailles (magistrat du parquet) et y tient le poste de procureur près le TGI de Nanterre ; pour cette nomination, antérieure à l'élection de Nicolas Sarkozy, le Csm avait relevé un « manque d'expérience » au parquet ! Mais ami du président de la République, Philippe Courroye s'estime protégé et, avec audace, à l'occasion des affaires Bettencourt puis Woerth, se met au service du pouvoir élyséen

Les affaires Woerth/Bettencourt révélaient néanmoins une veille sans relâche du président de la République sur d'autres dossiers sensibles comme Clestream, Karachi, Chirac...La réforme envisagée des juges d'instruction mit à son tour les deux syndicats des magistrats - mais aussi des associations professionnelles ou « conférences » de magistrats spécialisés - en alerte permanente, avec une remarquable union de défense face au pouvoir politique. Deux événements importants devaient générer l'attention syndicale et parallèlement mesurer le degré de pression du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire.

Le premier événement était la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (entrée en vigueur le 23 janvier 2011). Elle n'a rien changé : les procureurs sont toujours nommés en conseil des ministres mais l'« avis simple » qui sert d'avis indicatif ne lie pas pour autant le ministre de la justice ou le président de la République ! Quant au procureur général de la Cour de cassation, il devient, désormais, coprésident d'un Csm qui a la haute main sur l'ensemble des nominations de magistrats ; le rôle du procureur de la Cour de cassation sur les carrières devient déterminant

Le second événement attendu était donc le remplacement du procureur général de la Cour de cassation, Jean-Claude Nadal, voire comme certains le supposaient le départ du Premier président de la cour de cassation, Vincent Lamenda ; les deux plus hauts magistrats de France n'ont pas laissé le président de la République en paix, de 2007 à 2011, et il suffit de relire certains de leurs discours lors des rentrées

solennelles de la Cour, chaque année. Vincent Lamenda n'a pas rejoint la Cour européenne des droits de l'homme et Jean-Claude Nadal a pris sa retraite à 68 ans le 30 juin 2011. Le Csm approuva le choix de la chancellerie et proposa Jean-Claude Marin, procureur de Paris, éminent juriste, soutenu par ailleurs par l'ancien conseiller « justice » de l'Elysée, pour le poste de procureur général de la Cour de cassation ; Jean-Claude Marin ne s'est pas toujours entendu avec le président de la République (début de l'affaire Clearstream) et était un adepte des « enquêtes préliminaires » confiées au parquet et paralysant ainsi l'action des juges d'instruction ; rejoignant l'idée présidentielle de la suppression des juges d'instruction, il oubliait son passé lorsqu'il dirigeait, en 1999, la section financière du parquet de Paris ; il est vrai que les dossiers de l'époque étaient à « gauche » depuis quelques temps (Urba, Mnef...) et que Jean-Claude Marin y trouvait « politiquement » un certain plaisir !

Une fois Jean-Claude Marin nommé, débute le mercato judiciaire, à commencer par son remplacement comme procureur de Paris puis suivent 14 mouvements au sein des 35 procureurs généraux dont en ligne de mire Bordeaux, Lyon, Douai, Amiens, Nîmes, Orléans, Besançon, une partie des 35 premiers présidents des cours d'appel, de nombreux postes parmi les 131 procureurs et des 131 présidents de Tgi. Pour le poste de procureur de Paris, Michel Mercier, Garde des sceaux, propose son directeur de cabinet, François Molins, ancien procureur à Bobigny puis ancien directeur de cabinet de Michèle Alliot-Marie, promu aussi, par un décret du président de la République, avocat général à la Cour de cassation le 20 octobre 2009 (un emploi qu'il n'a jamais exercé) ; Jean-Claude Marin appuie au Csm sa candidature. Elle passe et le 23 novembre dernier le décret de nomination est pris : une exception dans la magistrature et dans l'histoire politique de l'institution puisqu'à ce jour, aucun directeur de cabinet d'un garde des sceaux n'avait quitté la place Vendôme pour rejoindre directement le poste « hors hiérarchie » de procureur de Paris !

Après le procureur de Paris, l'Elysée surveille la nomination au poste de procureur général à Bordeaux, ville où l'instruction de tout le dossier Woerth-Bettencourt and co se poursuit désormais ; la candidate « imposée » était l'ancienne directrice de cabinet de Nicole Guedj puis nommée par Rachida Dati procureure de Grenoble : Martine Valdès-Boulouque, connue pour ses sympathies envers la majorité présidentielle, mais dont la candidature n'a finalement pas été présentée par Michel Mercier au Csm, devant la forte probabilité d'un refus de celui-ci. Le garde des sceaux, embarrassé déjà dans la nomination de son directeur de cabinet, ne souhaitait pas « passer en force » pour satisfaire l'Elysée. Finalement c'est André Ride, inspecteur des services judiciaires qui rejoint Bordeaux. A Besançon, arrive le conseiller justice du Premier ministre, Jérôme Deharveng et à Orléans, est nommée Martine Ceccaldi, ancienne directrice adjointe du cabinet de Pascal Clément. Eric de Montgolfier va finir sa carrière comme procureur général à Bourges ; une promotion certes mais une chasse aux sorcières organisée depuis longtemps par le maire de Nice Christian Estrosi, qui cherchait à se débarrasser du procureur du Tgi de sa ville, pas du tout coopérant, à son goût, avec le personnel politique du département et de la ville et un peu trop curieux sur les « affaires » de la Côte... Etienne Apaire, ancien conseiller judiciaire de Nicolas Sarkozy en 2002, puis d'autres ministres Ump, est nommé en août 2007 à la tête de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ; en février 2012, il devient procureur de Versailles.

L'autre « affaire » pittoresque de l'intervention du pouvoir politique est celle arrivée à un député Ump de Loire-Atlantique : pour faciliter l'investiture en juin 2012 d'un conseiller proche du président de la République, l'Elysée n'avait rien trouvé de mieux que présenter la candidature de Michel Hunault à la Cour européenne des droits de l'homme, en remplacement de Jean-Paul Costa. Il faut plus qu'une maîtrise en droit et qu'une « *formation intensive en cours* » d'anglais pour s'asseoir à la table des plus grands juristes européens ! En juin 2011, la Cedh a élu, pour la candidature française, le conseiller à la Cour de cassation, André Potocki.

Ce mouvement des procureurs généraux et de l'ensemble des autres postes judiciaires est l'un des plus importants de l'histoire judiciaire de la Vème République ; l'un des plus importants aussi dans le contexte

politique particulier dans lequel il se déroule : entre huit et deux mois avant le scrutin présidentiel ! La conséquence de ces nominations est essentiellement « politique » puisqu'il faudrait attendre entre sept et dix ans pour procéder à un nouveau déplacement de ces procureurs au service judiciaire partisan et estampillés dans les cabinets ministériels des ministres élyséens.

La réforme du Csm n'a pas été à la hauteur de l'indépendance et comme le propose Jean-Claude Marin, sans doute faut-il aligner aujourd'hui les nominations des magistrats du parquet sur celles des magistrats du siège, c'est-à-dire rendre contraignant les avis du Csm. Certes, pour la forme, la procédure y trouverait de la rigueur mais n'empêcherait pas pour autant, en amont, la présentation de candidatures « partisans », les pressions de l'exécutif et toujours cette violation décomplexée de la séparation entre la participation au pouvoir politique et l'exercice précipité de fonctions judiciaires.